JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7288892201

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

https://annonces-legales.actu.fr/a/7288892201

Cette annonce a été mise en ligne le **21 avril 2022** sur **Actu.fr - Republique Seine et Marne**
Pour le département : **77 - SEINE ET MARNE**

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 19 avril 2022, à MELUN.
Dénomination : SAYF.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 52 RUE JACQUES LOUIS DAVID, 77350 Le Mee sur Seine.
Objet : INSTALLATION DE FIBRE OPTIQUE ET RESEAUX.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 2000 euros divisé en 100 actions de 20 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés. En cas d'augmentation du capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci. Les actions demeurent négociables après la dissolution de la Société et jusqu'à la clôture de la liquidation.
La propriété des actions résulte de leur inscription en compte individuel au nom du titulaire sur les registres tenus à cet effet au siège social.
La transmission des actions s'opère à l'égard de la Société et des tiers par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire, sur production d'un ordre de mouvement établi sur un formulaire fourni ou agréé par la Société et signé par le cédant ou son mandataire. L'ordre de mouvement est enregistré sur un registre coté et paraphé, tenu chronologiquement, dit "registre des mouvements".
La société est tenue de procéder à cette inscription et à ce virement dès réception de l'ordre de mouvement et, au plus tard, dans les huit jours qui suivent celle-ci. La société

peut exiger que les signatures apposées sur l'ordre de mouvement soient certifiées par un officier ministériel..
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Karem Hamda 52 rue Jacques Louis David 77350 Le Mee sur Seine.
La société sera immatriculée au RCS de Melun.

Pour avis.
Karem Hamda

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex